

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-No7-Democratie-et-dialogue.html>



# Fiche N°7 : Démocratie et dialogue social.

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 16 mai 2006 : Etats Généraux de l'Enseignement Agricole Public -

Date de mise en ligne : lundi 20 février 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

# Démocratie et dialogue social

## Introduction

- Les arguments avancés par les tenants du « **plus de déconcentration** » et « **plus d'autonomie locale** » font généralement état de la volonté de rapprocher les lieux de décision des partenaires concernés : usagers, personnels, représentants institutionnels, etc.
- Tout naturellement doit se poser la question de la prise en compte de « l'avis » de ces partenaires et notamment de celui des personnels dans cette prise de décision.
- Les différences de fonctionnement, les équilibres relatifs entre les **instances paritaires** ([CTP](#), [CAP](#)) et les autres instances de concertation (CA, CREA) doivent conduire à affiner la réflexion sur la question du dialogue social, de la **place des personnels dans les instances**, de la composition et du lieu d'implantation des instances, de la cohérence de leur réflexion.
- La nouvelle donne engendrée par la loi de décentralisation et le **transfert des TOS** doit conduire à s'interroger sur les outils de dialogue à construire avec les nouveaux employeurs, c'est à dire pour ce qui concerne les lycées, avec les Conseils Régionaux.
- **Au sein des EPL**, il est souhaitable de s'interroger sur le périmètre des décisions, c'est à dire le degré d'autonomie laissé au niveau local pour ne pas mettre en péril le respect des orientations et des **cadres nationaux**, le système éducatif ayant vocation à garantir du mieux possible à tous les usagers, partout sur le territoire, le principe d'égalité des chances et d'égalité de traitement.
- Enfin, il est sans doute souhaitable, au travers d'un dialogue avec les élèves et leurs représentants, de réfléchir à ce que pourrait être une véritable expression démocratique des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires au sein des établissements.

## Questionnement

- **La place des personnels dans les prises de décisions**
- Quel calcul de la représentativité des personnels à chaque niveau de concertation ?

## Fiche N°7 : Démocratie et dialogue social.

---

- Quelles instances dans l'établissement pour traiter des questions relatives aux personnels ?
- **L'incidence de la déconcentration sur les prises de décisions.**
- Quel lieu d'échange et de dialogue entre le niveau déconcentré de l'Etat (DRAF/[SRFD](#)) et l'établissement en ce qui concerne la gestion des personnels ?
- Quelle cohérence possible entre le projet pédagogique et les moyens attribués par l'Etat ?
- Quelle « force de loi » pour le Schéma National, les projets régionaux, le service public ?
- **La concertation avec le Conseil Régional, employeur des TOS.**
- Quel type d'instance pour préserver la notion de communauté de travail ?
- **Quelles relations avec les autres syndicats de la [FSU](#) concernés ?** Quelle articulation avec la coordination académique FSU.
- De quels outils les personnels ont-ils besoin pour siéger dans les différentes instances ?
- Stages de formation syndicale, venue d'« experts » (élus nationaux) ?
- Décharges de service institutionnelles pour participation aux instances.
- Réglementation plus rigoureuse des processus de décisions.
- **Quelles instances de décision locales, régionales et nationales ?**
- CTP locaux ?
- Renforcement du rôle des [CTPR](#) pour les décisions de structures ?
- Révision des attributions des CREA ?
- Articulation des différents niveaux, cohérence entre structures et attribution des moyens ?
- CAP ?
- **Comment permettre une véritable expression démocratique des élèves et de l'ensemble des apprenants ?**